

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

## Administration générale

1. **La séance a été ouverte à 20 h** en présence de deux (2) personnes du public et en l'absence de la conseillère Laurence Requilé.
2. **L'ordre du jour a été adopté** à l'unanimité.
3. **Les procès-verbaux** de la séance ordinaire du 6 décembre et de la séance d'ajournement du 11 décembre ont été adoptés à l'unanimité.
4. **Un relevé de la correspondance reçue** depuis la dernière réunion a été déposé.
5. **Les comptes courants** ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Il a été résolu à l'unanimité de **retenir les services professionnels du bureau d'avocats *Bélangier & Sauvé* pour nos services express de consultation**; pour 2018 le montant forfaitaire du service est, comme par le passé, de 500 \$ plus taxes.
7. **La Municipalité a demandé des soumissions pour renouveler un financement de 558 500 \$**. Trois (3) institutions bancaires ont déposé une soumission et la plus basse conforme est celle de la *Financière Banque Nationale inc.* au coût réel de 3,17851 %. **Il a été résolu à l'unanimité d'accepter cette offre.**
8. Il a été résolu à l'unanimité de **renouveler notre adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec**, au montant de 450 \$, et d'inscrire notre directeur général et notre directrice générale adjointe **au congrès qui aura lieu en juin à Québec**; les frais d'inscription s'élèvent à 1 073 \$ plus taxes.
9. Il a été résolu à l'unanimité de confirmer à la *Mutuelle des municipalités du Québec* (MMQ), notre assureur, **la couverture d'assurance souhaitée par notre municipalité en 2018**.  
Il a aussi été résolu à l'unanimité de mandater la MMQ pour **évaluer le patrimoine immobilier de notre municipalité**, un contrat d'environ 8 240 \$ plus taxes. Cette évaluation qui n'a pas été faite depuis plusieurs années permettra aussi au Conseil de mieux apprécier notre couverture d'assurance. *Note : cette décision a été modifiée lors de la séance ordinaire du 7 février.*
10. Il a été résolu à l'unanimité de **ne pas adhérer à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en 2018**.
11. Il a été résolu à l'unanimité de décliner l'offre de couverture additionnelle de notre assureur, la *Mutuelle des municipalités du Québec*, puisque **la couverture de base répond aux besoins de notre municipalité**.

12. Le maire a informé l'assistance des éléments suivants :

- Mme Suzanne St-Onge remercie la Municipalité pour sa contribution à **l'éclairage du Parc du Sacré-Cœur** et propose une modalité de participation qui sera évaluée;
- Comme notre municipalité, la MRC a décidé de maintenir le régime d'assurance collective de ses employés en vigueur.
- La Municipalité a reçu le recensement officiel de la population des municipalités de la MRC.

### Sécurité publique

13. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter **la démission du pompier Pier-Alexandre Savard et de le remercier pour ses années de service.**

14. Il a été résolu à l'unanimité de **renouveler notre adhésion à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec** au montant de 293,19 \$, toutes taxes incluses.

15. Il a été résolu à l'unanimité d'accorder à **l'Association des pompiers de Saint-Paulin** un montant de 1 200 \$ pour compenser la surveillance et le déneigement de la caserne qui seront assumés par leurs membres en 2018.

16. La conseillère responsable du secteur, Mme Claire Boucher, a informé le public des éléments suivants :

- L'agente Maureen Breau de la SQ agira comme marraine de notre municipalité en remplacement du Sergent Michel Boucher.
- **En 2018, le coût de la protection policière à Saint-Paulin est estimé à 100 802 \$ (91 000 \$ en 2017); sans une subvention gouvernementale ad hoc aux municipalités, notre facture serait plus élevée de 10 052\$.**

### Transport

17. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter **le versement du décompte progressif no. 3 à la firme MASKIMO pour la réparation des chemins municipaux endommagés au printemps 2017;** le montant de ce paiement est de 171 222,94 \$.

18. Il a été résolu à l'unanimité de **ratifier l'allocation, à Brodeur & Lessard de Saint-Paulin, d'un avenant de 2 858 \$ au contrat de déneigement du chemin de la Concession** pour assurer le service au résident du 2301 de ce chemin, soit un ajout de 1,1 km à déneiger.

19. Pour faire des travaux sur les emprises de rues appartenant au ministère des Transports (routes numérotées, par exemple), la municipalité doit obtenir l'autorisation du Ministère.

En cas d'urgence, cette procédure prend du temps et peut poser des problèmes. C'est pourquoi, chaque année, nous demandons au Ministère d'accepter qu'on assure la

sécurité des citoyens sans délai. Il a été résolu à l'unanimité **qu'en cas d'urgence, la Municipalité se porte garante des travaux à faire sur les emprises du ministère des Transports** et d'en aviser le Ministère.

20. Le conseiller responsable du secteur transport, M. Claude Frappier, a informé le public que la Municipalité participera à une activité de collecte d'information de l'*Unité régionale des loisirs et des sports de la Mauricie* (URLSM) sur le transport actif.

### **Hygiène du milieu**

21. Il a été résolu à l'unanimité de **demander à la MRC une dérogation** permettant à la Municipalité de réaliser son projet de prolongation des services au secteur du Lac-Bergeron.
22. En l'absence de la conseillère responsable du secteur, Mme Laurence Requilé, le maire a informé le public que les professionnels répondent actuellement aux exigences du ministère de l'Environnement pour autoriser la prolongation des services au secteur du Lac-Bergeron.

### **Santé et bien-être des citoyens**

23. Il a été résolu à l'unanimité d'**adopter les prévisions budgétaires de l'OMH pour 2018**.
24. Le conseiller responsable du secteur, M. Mario Lessard informé que la municipalité a reçu, pour information et consultation, le *Plan triennal d'immobilisation* de la *Commission scolaire de l'Énergie*. L'école de Saint-Paulin demeurera en activité.

Les autres points d'information à l'ordre du jour dans ce secteur étaient la proposition qui est faite à la Municipalité de participer au *Défi-Santé* par l'intermédiaire d'un réseautage à la grandeur de la MRC et la révision des états financiers 2015 de l'*Office municipal d'habitation de Saint-Paulin*.

### **Aménagement, urbanisme et zonage**

25. Il a été résolu à l'unanimité de **verser au Comité industriel de Saint-Paulin la première tranche de la subvention 2018 qui s'élève à 15 468,53 \$**.
26. Il a été à l'unanimité **de renouveler notre adhésion à la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec** (COMBEQ) au montant de 431,16 \$, taxes en sus. Cette somme sera répartie selon l'entente intermunicipale avec Charette et Saint-Barnabé au sujet du technicien à l'aménagement et à l'urbanisme.

27. Il a été résolu à l'unanimité d'**approuver le Règlement d'emprunt # 256-18 de la MRC de Maskiongé pour des travaux de voirie dans le parc industriel régional.**

28. Le conseiller responsable du secteur, M. André St-Louis, a informé le public qu'il est toujours en attente des projets de règlements municipaux transmis à la MRC pour approbation et que deux (2) dossiers de citoyens de Saint-Paulin ont été traités à la CPTAQ.

### **Culture, loisirs et sports**

29. Il a été décidé à l'unanimité de **signifier à la Ville de Louiseville que la Municipalité ne compte pas s'impliquer dans une éventuelle régie pour la prise en charge et la gestion de son aréna.**

30. Le seul point d'information à l'ordre du jour pour ce secteur concernait la location d'une salle au mois de décembre.

### **Autres sujets**

31. **À la parole au public, deux citoyens du secteur du Lac-Bergeron, M. Richard Brown et M. Michel Pauté sont intervenus.** Ils se sont informés du cheminement du dossier de prolongation des services et ont suggéré au Conseil des améliorations possibles qui seront étudiées par nos services municipaux. Ces suggestions concernent la protection de la bande riveraine, la collecte des déchets et la signalisation conduisant au secteur. Ils ont aussi félicité le Conseil pour l'acquisition des immeubles de la Fabrique.

32. Par vote unanime, à 20 h 40, **la séance a été levée.**